



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

Recherche & Enseignement supérieur - Volet Recherche

Publics concernés

Établissement public , Université, Enseignement supérieur, Recherche

Domaines secondaires

Recherche , Enseignement supérieur

Vous êtes personnel d'un organisme de recherche publique ou d'un établissement d'enseignement supérieur (universités et écoles) présents sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine et vous souhaitez déposer ou compléter une candidature dans le volet Recherche

Échéances

18 octobre 2021 : Ouverture de l'Appel à projets ESR

17 novembre 2021 : Ouverture de l'outil de dépôt en ligne des projets (« Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine »)

14 janvier 2022 minuit - Clôture de l'Appel à projets ESR : Date limite de dépôt en ligne et de transmission des projets à la Région (date et heure de dépôt informatique faisant foi).

Objectifs

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient fortement les programmes de recherche qui présentent des retombées identifiées pour son territoire. Il s'agit d'accompagner la compétitivité industrielle durable grâce à l'innovation, de contribuer à répondre aux grands défis sociétaux et environnementaux actuels, ainsi que de renforcer les interactions science-société par des approches originales de sciences participatives.

Ainsi, le présent Appel à projets est ouvert à toutes les disciplines scientifiques. Les projets scientifiques proposés devront répondre à **l'une des trois priorités** du soutien régional à la recherche :

Favoriser le développement économique régional durable et l'innovation des filières

Accélérer les transitions en lien avec les grands défis sociétaux et environnementaux

Soutenir des projets de sciences participatives pour renforcer les interactions science-société

Bénéficiaires

Organismes publics de recherche

Universités et écoles publiques d'enseignement supérieur en région Nouvelle-Aquitaine

Un projet peut rassembler un ou plusieurs établissements, localisés sur un ou plusieurs sites universitaires régionaux.

Pour connaître le détail concernant les bénéficiaires, nous vous invitons à lire le document intitulé « Objectifs et Modalités » téléchargeable ci-dessous.

Montant

Financements possibles

Allocations : les allocations doctorales cofinancées sont soutenues prioritairement et sur les allocations post-doctorales/Jeune chercheur. L'intervention régionale est de maximum 50%.

Investissement : maximum 50% de l'assiette éligible

Fonctionnement :

maximum 80% de l'assiette éligible (projet SHS, santé publique et épidémiologie)

maximum 80% pour les projet de Priorité 3 (sciences participatives) : le taux d'intervention pourra être porté jusqu'à 100% des dépenses éligibles du bénéficiaire ESR en fonction des dépenses réelles ou valorisées du/des autre(s) partenaire(s) dans le plan de financement global

Pour connaître le détail concernant les modalités de financement, nous vous invitons à lire le document intitulé « Objectifs et Modalités » téléchargeable ci-dessous.

Critères de sélection

Pour connaître le détail concernant les critères de sélection, nous vous invitons à lire le document intitulé « Objectifs et Modalités » téléchargeable ci-dessous.

Comment faire ma demande ?

Le volet « Recherche » permet de soutenir des projets de recherche en participant au financement des équipements scientifiques (investissement), des allocations de recherche (doctorales et post-doctorales) et, sous conditions, du fonctionnement.

Dossiers de candidature

Avant de compléter un dossier de demande de subvention, vous devez lire de manière exhaustive le document intitulé « Objectifs et Modalités » téléchargeable ci-dessous et qui présente les conditions du soutien régional pour le volet « Recherche ».

Vous pourrez ensuite télécharger le dossier de candidature (« Dossier scientifique » et « Argumentaire des priorités régionales » au format word), ainsi que les modèles de pièces justificatives.

Dépôt en ligne des projets

Les projets doivent être déposés et transmis à la Région entre le 10/11/2021 et le 14/01/2022 (minuit) sur l'outil « Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine ». Le dépôt de projets sera accessible à partir de cette page à compter du 10/11/2021, via le bouton « Créer mon dossier » accessible ci-dessous.

Le plan de financement du projet comprenant les différents dossiers d'aide (investissement, fonctionnement et allocations de recherche) sera saisi directement en ligne sur l'outil « Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine ».

Vidéo de présentation

Retrouvez la présentation Appel à projets Enseignement supérieur et Recherche 2022 en images en suivant le lien [ICI](#).

Correspondants

Service Relation aux Usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption